

Pièce
n°3B

DEPARTEMENT : CÔTE D'OR

COMMUNE :
MAGNIEN

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage

Ensemble de la commune
- 1/10 000

Vu pour être annexé à la délibération
du :

arrétant le projet d'élaboration du Plan Local
d'Urbanisme

Cachet de la Mairie
et signature du Maire :

Prescription de l'élaboration du PLU le 25 octobre 2022

Dossier du PLU réalisé par



PERSPECTIVES

30 bis rue Delaunay, 10000 Troyes

03 25 40 05 90

perspectives@perspectives-urba.com

Définition des zones

- UA** Zone urbaine à vocation mixte
- UAe** Secteur de la zone urbaine à vocation d'équipements
- AUt** Secteur de requalification des anciens thermes et de la Source
- A** Zone agricole
- Ah** Secteurs d'habitat isolé de la zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière
- Np** Secteur de la zone N protégé

LEGENDE	
Limite de commune	Limite de zone
Limites des zones potentiellement humides	Cheminement piéton à conserver (L.151-28 CU)
Éléments de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 CU) :	
Espace jardin	Éléments architecturaux
Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 CU) :	
Puits	Périmètre sanitaire (à titre indicatif)
Mares	Constructions manquantes (à titre indicatif)
Haies à conserver	Zones inondables (selon AZI de l'Arroux)
Changement de destination (L.151-11 CU)	

0 500 1 000 m